

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2015**

Date de convocation : 14/10/2015

Date d'affichage : 26/10/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil quinze, le lundi 19 octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND et Vanessa FINEL.

**Excusés :** Monsieur Sébastien DUPARD. **Absente :** Madame Delphine ROULLEAUX.

**Secrétaire de séance :** Madame Lydie OSMOND.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 07 septembre 2015 ; après correctif sur le recul du seuil de l'âge d'invitation au repas des anciens ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 22 septembre 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Ecole : devis aménagements (rideaux, porte-vélos, etc.)
2. Commission de travaux : compte-rendu, devis (presbytère, école, logements, etc.)
3. Gestion du personnel :
  - Modification des quotas d'avancement de grade.
  - Suppression de postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet.
4. Point sur le fonctionnement du CLSH.
5. Questions diverses.

**I - ECOLE : DEVIS D'AMENAGEMENT (RIDEAUX, PORTES VELOS, ETC.)****Rideaux**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS présente deux devis pour aménager les salles de classe (côté primaire) du rez-de-chaussée de rideaux occultants classés M1 anti-feu : l'un de l'entreprise Center Pro d'un montant de 1455.18 € TTC, l'autre de l'entreprise Quinette d'un montant de 2160.00 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Center Pro pour un montant de 1455.18 € TTC.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS suggère également d'équiper la salle de classe de Mme BOULAY de stores, elle dispose d'un devis de l'entreprise Quinette d'un montant de 733.20 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la dépense.

**Support vélos**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS présente un devis de l'entreprise Cycle 14 pour l'acquisition d'un support vélos de 4 racks d'un montant de 60.00 € TTC. Elle précise qu'il sera ensuite possible d'y ajouter des racks individuels au prix de 15.00 € chaque. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir deux supports vélos de 4 racks pour un montant de 120.00 € TTC. Ils seront installés près du pignon.

**II - COMMISSION DES TRAVAUX : COMPTE-RENDU, DEVIS (PRESBYTERE, ECOLE, LOGEMENTS, ETC.)**

Monsieur Jackie JOUANNE présente le compte-rendu de la réunion de la commission travaux voirie qui s'est tenue ce mercredi 14/10 à 9h00.

**Aménagement du Montmireil**

Les travaux sont en cours, il reste le bi-couche sur les places de stationnement et l'enrobé sur le trottoir et la voirie. Monsieur Michel LEGOUPIL a informé Monsieur HENRYE du mauvais état du mur du pignon du garage de la propriété sis 3 le Montmireil ; celui-ci lui a répondu qu'il allait y remédier, d'ailleurs, il a déjà commencé à le démolir pour le reconstruire ensuite.

**Rue Calmet**

Monsieur Michel LEGOUPIL précise que les travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA (grattage + enduit bi-couche) devraient avoir lieu fin de semaine prochaine si la météo le permet. Si toutefois, il n'en était rien, il suggère de proposer à la commission voirie de la Communauté de communes de reporter ces travaux au printemps.

**Ecole**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil avoir deux devis pour la reprise de l'enrobé devant le portail de l'école, l'un de l'entreprise LEHODEY d'un montant de 1787.40 € TTC, l'autre de l'entreprise GRENTE d'un montant de 4647.40 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEHODEY pour un montant de 1787.40 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'il faudra veiller à avoir 1.40 mètres de surface plane de part et d'autre du portillon piéton pour répondre aux obligations d'accessibilité.

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil qu'un projecteur a été installé devant le portillon de l'école.

La commission préconise de combler le vide (environ 5 cm) entre le mur d'agglos et la clôture d'un

peu de béton de sorte que l'herbe n'y pousse pas.

Monsieur Jackie JOUANNE rappelle que l'entreprise DUFORT doit intervenir pendant les vacances pour réparer la toiture zinc de l'école.

Préau : il faudra prévoir de revoir le réseau d'eau pluviale.

Cour : Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, suite au conseil d'école, demande à ce que le marquage au sol soit refait.

### **Stade de foot**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil avoir demandé à l'entreprise DUFORT un devis pour le remplacement d'une plaque fibro sur la toiture du vestiaire.

Le remplacement d'une vitre a été effectué par les employés communaux.

Le club souhaiterait un ajout de cailloux plus fins devant le vestiaire pour combler les trous.

### **Locaux RAM CLSH**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil avoir demandé un devis à l'entreprise TEKNIC'ELEC pour réguler le chauffage, actuellement il n'y a pas de thermostat.

L'enrobé rougissant devant les locaux sera repris par l'entreprise EUROVIA ; il conviendra de gratter le revêtement actuel avant la réfection. Monsieur le Maire préconise de bien respecter les nouvelles normes accessibilité et notamment l'obligation de ne pas excéder 2 cm.

### **La Calenge**

La reprise du mur en pierres a été réalisée par les employés communaux.

### **Eglise**

Un devis a été demandé à Monsieur FALLON, maître verrier, pour la réparation des vitraux endommagés. Monsieur le Maire précise ne pas avoir de retour sur l'enquête.

### **Cimetière**

La commission tient à souligner l'aspect très satisfaisant du cimetière.

Il faudra prévoir de repeindre les deux portails et de reprendre les joints ciment sur le mur d'enceinte.

### **Regards d'égouts**

Plusieurs regards sont à reprendre, notamment devant la boulangerie, devant le CLSH et devant la boucherie ; celui-ci nécessitera d'ailleurs l'interruption de la circulation ; à étudier...

### **Parking de la pharmacie**

L'entreprise BERNASCONI qui a réalisé des travaux devant le n°4 rue de Carbonnel, devait reprendre le raccord sur la tranchée en enrobé rougissant ; mais cela n'a toujours pas été réalisé malgré les relances téléphoniques restées sans réponses ; Il en est de même pour les autres chantiers rue St-Pierre (N°1-3 et 19).

### **Presbytère**

Monsieur Jackie JOUANNE présente un devis d'un montant de 1012.00 € TTC de l'entreprise MALOISEL pour la reprise du linteau d'une fenêtre (pose linteau chêne). Les membres de la

commission suggèrent que les employés communaux réalisent la reprise du linteau. Le conseil n'y est pas favorable, et suggère de revoir le devis avec un linteau béton habillé d'une planche.

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil d'un devis de l'entreprise TEKNIC'ELEC pour la réfection électrique de l'immeuble d'un montant de 2296.46 € TTC. La commission préconise simplement le remplacement du boîtier électrique défectueux. Le conseil y est favorable.

#### **Point de tri sélectif**

Monsieur Sylvain LENGRONNE demande si un point de tri sélectif supplémentaire au Montmireil serait nécessaire. Monsieur François OSMOND répond que la demande est à formuler au SIVOM. Le conseil n'y est pas favorable, il existe déjà deux emplacements de tri sélectif sur la commune.

#### **Stationnement de cars**

Monsieur le Maire avait demandé aux membres de la commission de réfléchir à un nouvel emplacement de cars sur la commune ; l'entreprise HOMMET ayant subi plusieurs actes de vandalisme (cars visités, vols de carburant) sur leur stationnement actuel. La commission n'a pas de nouvel emplacement à proposer, sachant que deux car doivent stationner, et qu'il faut 13 mètres de long et 3 mètres de large pour un véhicule.

#### **Rue des hêtres**

La réfection de la voirie est programmée l'an prochain.

Monsieur François OSMOND informe que des panneaux de signalisation ont disparu, à voir avec les employés communaux s'ils ne les auraient pas stockés à l'atelier communal.

Prévoir le débouchage des grilles.

#### **Croisement rue de la Vannerie et rue Saint-Pierre**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe avoir rencontré le propriétaire de l'immeuble sis 1 rue de la Vannerie qui lui a donné l'autorisation de couper la haie de troènes (jusqu'au chèvrefeuille), et ainsi permettre de dégager la visibilité. Les employés communaux vont s'en charger.

#### **Mairie et salle polyvalente**

Il faudra prévoir le décapage des parquets et leur vitrification durant l'hiver.

#### **Rue André Osmond**

Il faudra prévoir le nettoyage des regards dans l'ensemble.

#### **Haut Castillon**

Il faudra prévoir de désherber le milieu de la voie.

#### **Hétaudière**

Il faudra prévoir le nettoyage des regards et ponts environ 50 mètres avant l'habitation.

Monsieur Michel LEGOUPIL signale que le bois situé près du plan d'eau de la Hétaudière aurait besoin d'être nettoyé.

Il faudra prévoir le nettoyage et curage des ponts sur l'ensemble de la commune.

### **Enrobé à froid**

Il faudra prévoir de poser de l'enrobé à froid devant l'habitation sise 38 rue Jean Follain.

### **Village du Four**

Monsieur DOREE se propose de poser des buses lui appartenant sur une dizaine de mètres pour permettre aux véhicules de se croiser, il demande si la commune peut fournir le caillou.

Monsieur Michel LEGOUPIL répond qu'il s'agit d'une compétence communautaire ; il en fera part à la commission voirie.

### **Logement 02 rue André Osmond**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil qu'il a fallu changer le chauffe-eau électrique qui datait de 1992. Deux devis ont été demandés : entreprise Caroline Breton 1269.46 € TTC, entreprise Julien Service 1171.20 € TTC. L'entreprise Julien Service a été retenue.

### **Sinistre chemin vérité**

Le regard d'eau pluviale installé au chemin vérité a été endommagé suite aux ensilages ; une déclaration à notre assurance a été faite ce jour.

### **Assainissement non collectif**

Les membres de la commission signale un souci avec le système d'assainissement autonome de la propriété sise au 5 le breuil ; il semblerait que l'installation soit composée d'une fosse septique et d'un bac à graisse ; le système est-il plein, et de ce fait, se déverse sur la voie publique ? Monsieur le Maire va vérifier si le contrôle du SPANC a été réalisé.

### **Propriété sise 11 rue de Terrette**

Monsieur Michel LEGOUPIL signale qu'un tuyau de 60 cm de diamètre se trouve au bord du fossé. Quelle filière d'assainissement autonome a été retenue, un dossier auprès du SPANC a-t-il été déposé avant de réaliser les travaux ?

### **Eclairage public**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe qu'il fera une tournée, pour contrôler si de nouveaux points d'éclairage public peuvent être éteints. Monsieur le Maire répond que l'éclairage public doit se mettre en œuvre dès 6h30 le matin, notamment pour les jeunes qui prennent les transports en commun.

## **III - GESTION DU PERSONNEL**

### **- Modification des quotas d'avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le conseil municipal avait fixé, par délibération en date du 01 octobre 2007, les quotas d'avancement de grade.

Il propose de fixer par cadre d'emplois et non plus par grades d'avancement, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires  
 Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale  
 Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 22 septembre 2015,

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
FILIERES	CADRE D'EMPLOIS	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	100 %
TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :  
 De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

- **Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet.**

Monsieur Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 septembre 2015,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal les 09/10/2014, 05/03/2015, et 07/05/2015,

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe, en raison de la réorganisation des services suite à la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

↳ La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 27h15mn/35h.

↳ La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 24h31mn/35h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20/10/2015,

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux,

Grade : adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe :

- ancien effectif 11

- nouvel effectif 09

*Procès-verbal de séance de conseil municipal du 19/10/2015.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée.

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire	Agent
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	22h45mn/35h TNC	Estelle ATTALLAH
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	23h08mn/35h TNC	Christine DOREE
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	19h54mn/35h TNC	Caroline JORET
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	20h08mn/35h TNC	
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	23h40mn/35h TNC	Marylène CLEMENT
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	21h04mn/35h TNC	Carole LECONTE
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	08h15mn/35h TNC	Francine BURNEL
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC	Arnaud JOIGNE
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC	
Adjoint technique territorial de 1 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC	(David JEANNE)
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC	David JEANNE (effet rétroactif au 01/04/2015 - attente avis CAP)
Agent de maîtrise territorial	35h00mn/35h TC	
Adjoint administratif territorial de 1 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC	Sabrina FOSSEY

#### **Démission d'un agent**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier d'un agent sollicitant sa démission. Monsieur le Maire annonce lui avoir donné acte de sa démission. Il a sollicité le Centre de Gestion pour le calcul des soldes de congés, et prendra un arrêté de radiation des effectifs courant octobre.

#### **IV - POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CLSH**

Madame Claude CARAU COUVREUR fait le point sur le fonctionnement du centre de loisirs, et souligne, que depuis 2013, la fréquentation du CLSH est en constante progression.

Pour mémoire, en 2013 : 159 enfants inscrits en été ; 26 enfants inscrits aux vacances de la Toussaint, soit une moyenne de 5 enfants par jour ; ouverture du CLSH le mercredi à partir d'octobre, 4 enfants par mercredi.

En 2014 : 169 enfants inscrits en été ; 62 enfants inscrits aux vacances de la Toussaint, soit une moyenne de 12 enfants par jour ; 8 à 10 enfants par mercredi en période scolaire.

En 2015 : 187 enfants inscrits en été ; 101 enfants inscrits aux vacances de la Toussaint soit ~ 20 enfants par jour ; depuis la rentrée à ce jour, 124 enfants inscrits les mercredis en période scolaire, soit ~ 20 enfants par mercredi.

Les projets réalisés : création d'un jardin pédagogique, animations avec l'association Avril, sorties nature, opération « nettoyons la commune ». Le thème des vacances de la Toussaint est l'apprenti sorcier, avec au programme : création de costumes, mobiles effrayants, ateliers culinaires, jeux

*Procès-verbal de séance de conseil municipal du 19/10/2015.*

collectifs, déguisement et maquillage.

Madame Claude CARAU COUVREUR tient à souligner l'action et l'engagement de Madame Charlotte HAMEL, elle a, d'ailleurs, débuté sa formation diplômante du BP JEPS « Loisirs Tous Publics » au CEMEA. Elle déplore que la communauté de communes ne la rémunère pas de ses heures lorsqu'elle est en formation. Elle rappelle que la commune offre un service pour le territoire, que le contrat aidé de Madame Charlotte HAMEL, 3 ans en qualité de directrice du CLSH, rémunéré au SMIC, bénéficie d'une exonération d'une partie des charges patronales et d'une prise en charge partielle par l'Etat.

## V - QUESTIONS DIVERSES

### Concours des Maisons fleuries

Madame Claude CARAU COUVREUR précise qu'il y avait 14 inscrits au concours des Maisons Fleuries cette année, répartis en deux catégories : « maison avec jardin visible de la rue » et « fenêtres et balcons visibles de la rue ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 340.00 € aux lauréats du concours des Maisons Fleuries et de répartir cette somme comme suit :

Catégorie maison avec jardin visible de la rue :

1 <sup>e</sup> prix :	M. Gérard GODARD	60.00 €
2 <sup>e</sup> prix :	Mme Christiane LAISNEY	50.00 €
3 <sup>e</sup> prix :	Mme Micheline FOUCHARD	40.00 €
3 <sup>e</sup> prix :	Mme Maryse LEMIERE	40.00 €

Catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue :

1 <sup>e</sup> prix :	M. Lucien JACQUETTE	60.00 €
2 <sup>e</sup> prix :	Mme Joëlle JAMARD	50.00 €
3 <sup>e</sup> prix :	Mme Chantal CATHERINE	40.00 €

La cérémonie de remise des prix aura eu lieu le lundi 09/11 ; tous les lauréats inscrits au concours recevront un diplôme et une plante.

### Fleurissement du bourg

Madame Claude CARAU COUVREUR demande si elle peut faire des plantations d'hiver aux balconnières du rez-de-chaussée de la mairie et dans les potées situées à l'entrée de la mairie. Le conseil y est favorable.

### Ordures ménagères

Madame Nathalie FAGNEN signale qu'il y a toujours des poubelles de déposées près de la bouche incendie située à l'entrée de la rue Claude Monet. Le local à ordures ménagères étant ouvert le mardi soir, tout le village doit y déposer ses sacs.

### Repas des anciens dimanche 25 octobre 2015

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil qu'environ 106 convives ont répondu à l'invitation.

*Procès-verbal de séance de conseil municipal du 19/10/2015.*

### **Projet du terrain de foot**

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet élaboré par la communauté de communes a été présenté aux dirigeants du club, en présence d'un représentant du district. S'il avait été question de l'implantation du projet à Canisy (proximité du collège, etc.), celui-ci semble être remis en cause suite aux évènements récents (CM du 22 sept 15). Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur le vice-président de la communauté de communes en charge du dossier afin de comprendre ce changement de position.

### **Actualités**

*Schéma départemental de coopération intercommunale :*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la prochaine séance, le conseil devra se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par Madame la préfète. Il souligne l'ambition de la préfète de réorganiser le département en 5 grosses intercommunalités.

*Projets de communes nouvelles :*

Suite au vote négatif des communes de Canisy et de Saint Martin de Bonfossé à la création d'une commune nouvelle à douze en lieu et place de la communauté de communes, des projets semblent se dessiner sur le territoire : les communes de Saint Samson de Bonfossé, Gourfaleur, La Mancellière et Saint Romphaire pourraient créer une commune nouvelle. Les communes de Soulles et du Mesnil Herman sont « isolés » territorialement du fait du « non » de la commune de Saint Martin de Bonfossé. Cependant, au vu d'un article paru dans le journal Ouest-France ce jour, la commune de Saint Martin de Bonfossé participe à l'élaboration de la charte.

La commune de Saint Ebremond de Bonfossé souhaite se rapprocher de Canisy. Le conseil est conscient qu'il est nécessaire d'étudier différents scénarios de regroupement en préservant l'esprit communautaire qui anime le territoire depuis des années.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,